

Statement

Minister for  
International  
Trade



Discours

Ministre du  
Commerce  
extérieur

88/39

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

JOHN C. CROSBIE

À L'OCCASION DU DÉBAT EN TROISIÈME LECTURE

DU PROJET DE LOI C-130

(LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE  
LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS)

OTTAWA

Le 29 août 1988

Canada

Monsieur le Président,

Je suis fier d'être Canadien. Je fais partie de ceux qui se sont faits un point d'honneur de faire en sorte qu'un jour les Canadiens puissent profiter des avantages que présentent la libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Depuis plus d'un siècle, les dirigeants des gouvernements canadiens qui se sont succédés ont tenté de consolider ces bénéfices. Chaque fois, comme aujourd'hui, l'Opposition a protesté, alléguant que le libre-échange avec les États-Unis mettait en péril la souveraineté, voire même l'avenir du Canada en tant que nation.

Ceux qui s'opposent au libre-échange entre le Canada et les États-Unis..., que Sir Wilfrid Laurier a qualifiés, en 1911 de "passionnés déraisonnables"... sont les mêmes qui accusent ceux qui sont en faveur de ne pas être de vrais Canadiens et d'être prêts à vendre leur pays.

Ceux qui dirigeaient le Canada du temps où notre pays était encore une colonie étaient-ils moins Canadiens parce qu'ils avaient conclu un traité de réciprocité avec les États-Unis en 1854? Qui oserait prétendre que le Canada a été diminué ou affaibli à la suite de ce traité? C'est le contraire qui s'est produit.

Sir John A. Macdonald, et par la suite Alexander Mackenzie, ont-ils failli à leur devoir de servir les intérêts du Canada en cherchant à reconduire l'Accord de réciprocité avec les États-Unis durant les années 1870? Non.

Sir Wilfrid Laurier a-t-il mis en péril l'existence même du Canada quand, en 1891, il a fait campagne en faveur d'une réciprocité illimitée avec les États-Unis et quand il a conclu un accord à cette fin en 1911? Non.

Ces gouvernements canadiens ont-ils agi autrement que dans l'intérêt national lorsqu'ils ont conclu, durant les années 30, des accords commerciaux avec les États-Unis afin de réduire les droits de douane? Le Canada s'est-il trouvé affaibli du fait de ces traités?

En 1965, on a accusé Lester B. Pearson de vendre l'industrie automobile. Cela ne l'a pas empêché de signer le Pacte de l'automobile. Il a compris la différence entre la politique de l'hystérie calculée des partis d'Opposition et l'intérêt national du Canada.

Chacun de ces dirigeants, chacune de ces administrations, visait le même objectif - donner aux Canadiens les moyens de vendre librement leurs produits à l'étranger et leur permettre ainsi de jouir d'une plus grande prospérité dans leur pays.

Monsieur le Président, les efforts passés des gouvernements canadiens, pour renforcer l'économie du Canada et ce, en rationalisant nos échanges commerciaux avec les États-Unis et en les plaçant sur un pied d'égalité, ne sont pas nouveaux. La stratégie de l'Opposition, qui essaie de masquer cet objectif en alimentant des craintes non fondées au sujet de la perte de notre souveraineté, n'est pas nouvelle non plus.

Lorsque les barrières commerciales ont été abaissées entre le Canada et les États-Unis, les Canadiens se sont-ils trouvés - comme le chef de l'Opposition prétend qu'ils le seraient si les barrières étaient éliminées aujourd'hui - "inondés de produits, assujettis à des normes communes et assimilés"?

De tout temps, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements canadiens ont poursuivi des politiques afin de réduire les barrières commerciales. Ce sont ces mêmes gouvernements qui ont mis sur pied notre système de sécurité sociale, qui ont oeuvré en faveur du développement régional et appuyé nos industries culturelles. Mackenzie King, Louis Saint-Laurent, John Diefenbaker et Lester Pearson ne voyaient aucune contradiction entre la réduction des droits de douane, l'augmentation des exportations aux États-Unis et l'établissement de programmes sociaux et de politiques de développement régional devant contribuer à faire du Canada un pays fort et unique. Et il n'y a là aucune contradiction.

De 1947 à 1986, nos exportations de biens vers les États-Unis sont passées, en dollars de 1986, d'un peu plus de 7 milliards à près de 94 milliards, soit une augmentation de plus de 1 225 %.

Au cours de cette même période, le bien-être des Canadiens s'est considérablement amélioré.

- Le produit intérieur brut par habitant, exprimé en dollars de 1986, est passé de 7 400 à près de 20 000 dollars, ce qui représente une augmentation de presque 170 %.
- Le nombre total d'emplois, qui était de 4,8 millions, est passé à 12,3 millions, une augmentation de 155 % - 88,7 % dans le secteur manufacturier.

- Dans le domaine de l'éducation, les dépenses publiques sont passées, entre 1947 et 1984, de 147 à 1 237 dollars.
- Dans le secteur des soins de santé, les dépenses publiques entre 1947 et 1985, sont passées de 54 à 1 211 dollars par habitant en dollars réels.
- Les prestations directes versées pour assurer la sécurité sociale atteignaient près de 50 milliards de dollars en 1985, contre 3,83 milliards en 1947 et ce, pour l'ensemble des services sociaux, y compris la santé.

La concurrence plus ouverte avec les États-Unis a amené la croissance économique et a fait du Canada une société dynamique et distincte. Et ces quatre décennies d'efforts progressifs dans la voie de la libéralisation des échanges avec les États-Unis, n'ont pas fait de nous une société moins humaine, moins progressiste, moins canadienne.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis soutiendra et renforcera la croissance et le développement.

L'Opposition n'a guère le souci de l'histoire et des statistiques, voire des faits. Sa tactique est simple - accuser... directement ou par insinuations... quiconque est en faveur du libre-échange de vendre la souveraineté du Canada.

- Brian Peckford est-il homme à sacrifier l'avenir de sa province?
- John Buchanan est-il homme à vendre sa province ou son pays?
- Frank McKenna serait-il un homme, peu clairvoyant, qui laisserait la menace pesée sur l'existence même de sa nation?
- Robert Bourassa est-il homme à abandonner l'avenir du Québec à un pays étranger?
- Les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest sont-ils hommes à faillir lorsque le bien de leur province et de leur pays est en jeu?

Ces huit premiers ministres ne cherchent-ils pas sincèrement le bien de leur pays en choisissant d'appuyer l'Accord de libre-échange? Assurément.

Et pourtant, le chef de l'Opposition voyage d'un bout à l'autre de ce pays et prendra bientôt de nouveau la parole devant cette Chambre, pour proclamer que l'Accord de libre-échange n'est autre que la Loi sur la vente du Canada. Quant au chef du Nouveau Parti démocratique, il répète que la souveraineté même du Canada est en péril.

Le débat sur le libre-échange avec les États-Unis ne consiste pas à savoir qui est un bon Canadien et qui ne l'est pas. Il n'est pas question de savoir si nous vendons ou non notre pays, ou si nous mettons en péril la souveraineté même du Canada. Il s'agit purement et simplement d'établir des règles de commerce entre nos deux pays.

Le Premier ministre Bourassa disait, et je cite:

"M. Broadbent devrait savoir que la souveraineté du Canada n'est pas en jeu... Comment peut-on affirmer sérieusement que la souveraineté du Canada est en jeu alors que nous voulons simplement protéger les marchés canadiens aux États-Unis?"

M. Gérald Regan, ancien Ministre du Commerce extérieur sous M. Trudeau et ancien Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, déclarait pour sa part, ce qui suit:

"À mon avis, la meilleure façon de protéger notre souveraineté et notre culture est de bâtir une économie forte; la libéralisation des échanges avec le marché du monde le plus important est pour le Canada l'occasion de consolider son économie. Les autres pays paieraient cher pour nous émitter dans cette voie."

Qu'en pensent les milieux d'affaires, les exportateurs, les entreprises des secteurs primaires, secondaires et tertiaires, qui sont la base même de la richesse et de l'emploi au Canada? Que pensent-ils de l'Accord de libre-échange?

- la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante appuie le libre-échange, tout comme
- le Conseil du patronat du Québec,
- l'Association des consommateurs du Canada,
- le Conseil canadien pour la coopération internationale
- l'Association canadienne d'exportation... en saurait-elle davantage que l'Opposition sur les exportations?

- de nombreuses associations telles: les associations minières et forestières, les associations de pêcheurs, un grand nombre d'associations agricoles, celles des ressources énergétiques, du secteur des services et de la fabrication, et les autres...

Ceux qui, tous les jours, ont à concurrencer sur leur marché, ceux qui sont en quête de nouveaux débouchés, ceux enfin qui comprennent ce qu'est réellement le commerce international et qui ont une expérience pratique, ceux-là même appuient le libre-échange. Veulent-ils vendre le Canada? Non. Ils veulent renforcer le Canada et estiment que l'Accord de libre-échange permettra de le faire.

Lorsque le New York Times a demandé au chef de l'Opposition ce qu'il pensait des gens qui l'accusaient d'être à contre-courant de l'histoire, ce dernier a répondu:

"Le Conseil Canadien des Chefs d'entreprises, pour les questions d'intérêt national, est l'organisation commerciale qui a appuyé le plus fermement l'Accord de libre-échange. Or, un fort pourcentage des entreprises qui en sont membres appartiennent à des Américains."

Encore une fois, il s'agit d'une insinuation. Il faudrait donc comprendre que ceux qui appuient le libre-échange ne peuvent pas être de vrais Canadiens.

Eh bien, le chef de l'Opposition a tort encore une fois, comme il l'a démontré si souvent durant ce débat sur le libre-échange. Comme le lui a fait observer le Conseil Canadien des Chefs d'entreprises dans une lettre ouverte, plus de 90 % des actifs et environ 75 % du contrôle des compagnies membres sont entre les mains de Canadiens. Les signataires de cette lettre, David Culver, président de la compagnie Alcan, Alfred Powis, président de la compagnie Noranda et Thomas D'Aquino lui ont, en tant qu'administrateurs du Conseil, fait remarquer d'autre part que:

En consacrant le principe de la suprématie du droit, l'Accord (de libre-échange) offre aux Canadiens une sécurité et des possibilités accrues... À notre avis, c'est un avantage pour notre souveraineté.

Monsieur le Président, il s'agit de porte-paroles d'entreprises canadiennes responsables et qui méritent d'être traités comme tels.

Permettez-moi de citer les propos d'un autre chef d'entreprise respecté. Dans une récente lettre le Président de l'Association des manufacturiers canadiens, Laurent Thibault déclarait:

"Le fait que l'Association des manufacturiers canadiens soit en faveur de l'Accord de libre-échange représente pour elle un progrès fondamental. Autrefois, les manufacturiers canadiens étaient reconnus pour leur protectionnisme. Cependant, l'économie mondiale a considérablement changé et nous devons nous adapter.

Les nouvelles conditions commerciales, créées par l'Accord de libre-échange, posent évidemment de grands défis pour les manufacturiers canadiens, mais nos membres sont d'accord pour dire que l'Accord de libre-échange constitue une étape stratégique nécessaire qui nous aidera à réaliser notre objectif à long terme: devenir concurrentiels à l'échelle mondiale."

Tel est le but de l'Accord de libre-échange, permettre au Canada de devenir plus concurrentiel sur tous les marchés d'exportation.

Pourquoi le libre-échange avec les États-Unis est-il important pour la position du Canada sur le marché mondial? Comme le soulignait la Commission MacDonald, le Canada est le seul grand pays industrialisé à ne pas avoir un accès garanti à un marché d'au moins 100 millions de consommateurs.

Les États-Unis et le Japon, de même que la Communauté européenne ont leur propre marché. Le Canada doit lui aussi avoir un marché de cette importance s'il veut continuer à créer des entreprises de calibre international, qui soient en mesure de faire concurrence aux plus grandes entreprises mondiales.

Si l'Opposition ne reconnaît pas les avantages de la garantie d'accès au marché américain que nous avons réussi à obtenir, les exportateurs, eux, les reconnaissent.

Ils savent qu'ils jouiront d'une plus grande garantie d'accès du fait:

- de l'élimination progressive des droits de douane,
- de la mise en place de meilleures règles d'origine,
- de l'application du traitement national aux entreprises canadiennes établies aux États-Unis,
- de la réduction des barrières non tarifaires, comme les normes discriminatoires à l'égard des produits,

- des plus grandes possibilités qu'ils auront de soumissionner sur les appels d'offre du gouvernement fédéral,
- de la plus grande liberté d'accès aux marchés américains dont jouiront certaines industries des services, et
- de la simplification des formalités d'entrée aux États-Unis pour les gens d'affaires et les personnes employées dans l'industrie des services.

Ils savent qu'ils jouiront d'une meilleure garantie d'accès en raison:

- de la réaffirmation du Pacte de l'automobile;
- de ce que les mesures "de sauvegarde" américaines ne s'appliqueront pas au Canada si la situation est créée par un pays tiers... autrement dit ce que les experts appellent une "situation privilégiée",
- des dispositions prévues pour le règlement obligatoire des différends touchant des mesures de sauvegarde prises à l'encontre des producteurs canadiens,
- des dispositions prévues dans le mécanisme de règlement des différends touchant les mesures compensatoires et antidumping, enfin
- de la création de la Commission mixte du commerce canado-américain qui sera chargée de superviser la procédure officielle de règlement des différends dans le cas d'autres litiges commerciaux.

Selon l'Opposition, le mécanisme de règlement obligatoire des différends ne sert à rien et il vaudrait mieux s'en passer. Voici ce que Gordon Cummings, Président du National Sea Products, a à dire au sujet de la situation actuelle et comment elle pourra être améliorée grâce au mécanisme de règlement des différends obligatoire:

(À l'heure actuelle) nous estimons que les lobbyistes américains ont resserré leur étau; que la Commission (commerciale américaine) est à la fois juge et partie; que nous sommes coupables à priori...

En fait l'Accord de libre-échange ne pourra que mettre fin aux interventions arbitraires des États-Unis, aux brimades et aux jugements sans procès qui nuisent au secteur des pêches de l'Atlantique (et dans certains autres cas sur lesquels je ne peux me prononcer comme le bois, la potasse, le porc et les pneus). C'est sans réserve toutefois, qu'en ce qui me concerne et au nom de la National Sea Products, j'approuve le Mécanisme de règlement des différends défini dans

l'Accord de libre-échange. Je suis toujours aussi persuadé que le reste de l'industrie des pêches de l'Atlantique canadien est d'accord.

Voilà le jugement d'un grand porte-parole d'une industrie qui, au cours des dernières années, s'est vue imposer à six reprises des droits compensatoires et à deux autres des droits antidumping. D'autres entreprises sont d'accord. Seraient-elles mieux informées que les membres de l'Opposition?

La mise en place du Mécanisme de règlement des différends obligatoire a été l'un des principaux objectifs du Canada durant les négociations. Ce mécanisme constitue un rempart important contre le protectionnisme américain.

Comme l'ambassadeur Alan Gottlieb l'a déclaré:

Le système politique américain est fait pour les "perdants" en quête de protection... nous sommes à l'ère des intérêts particuliers. Le menu législatif (américain) est actuellement dioté, en grande partie, par les présidents de comités et de sous-comités... sur lesquels le Président n'a aucun contrôle. Ils agissent de concert avec des groupes d'intérêts particuliers extrêmement motivés, généreusement financés et en quête de solutions législatives à leurs problèmes.

Monsieur le Président, pour l'industrie américaine, ces "solutions" sont des mesures protectionnistes qui vont à l'encontre, entre autres, des intérêts du Canada.

L'ambassadeur Gottlieb a aussi ajouté:

L'Accord de libre-échange contribuera dans une large mesure à remplacer les politiques protectionnistes par le principe de la suprématie du droit. Pour le partenaire que nous sommes de la plus grande association commerciale bilatérale au monde, ce sera une réussite très importante.

Monsieur le Président voilà en quoi se résume l'Accord de libre-échange. Des solutions à long terme, fondées sur la réciprocité, et non une âpre lutte entre pouvoirs politiques et économiques. En fondant nos relations commerciales avec les États-Unis sur des principes exécutoires égaux, nous renforçons non seulement notre garantie d'accès au marché, mais aussi notre souveraineté.

Garantie d'accès veut dire préservation des emplois et des industries dont l'avenir pourrait être un jour menacé et cela veut dire aussi création d'emplois.

Selon Alasdair McKichan, Président du Conseil canadien du Commerce de détail,

De nombreux investissements, notamment européens, seront effectués au Canada dès l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Nombre d'entreprises canadiennes attendent également la réalisation de cette entente pour réinvestir dans leurs propres industries.

L'Opposition nous a accusés, par le biais de l'Accord de libre-échange, de délaisser d'autres marchés comme les pays de la région du Pacifique et de l'Europe. Voici ce que le Conseil du Canada a à dire à ce sujet:

Nombreux sont ceux qui pensent que la libéralisation des échanges avec les États-Unis nous empêchera d'accroître nos échanges avec d'autres pays. Cette affirmation ne repose sur rien. En fait, l'accroissement de nos échanges avec la clientèle américaine pourrait bien nous permettre de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour atteindre des marchés plus lointains.

Monsieur le Président, c'est ce qui vise l'Accord de libre-échange. Il profitera à toutes les régions du Canada. Il permettra de créer des emplois, il favorisera l'investissement et il renforcera l'économie du Canada. L'Accord de libre-échange nous aidera à poursuivre notre développement en tant que société humaine, dynamique et distinctive.

Bien que l'Accord de libre-échange soit simple dans ses principes, son application est complexe. Ceci est inévitable compte tenu de sa nature exhaustive. Après avoir soutenu que l'Accord de libre-échange équivaut à vendre le pays, l'Opposition se sert maintenant de la complexité de l'Accord pour déformer l'interprétation de certaines de ses dispositions.

L'Opposition a tellement dénaturé et tronqué la vérité, qu'il me serait impossible de reprendre une à une toutes ces allégations. Aussi vais-je me contenter de traiter quatre d'entre elles, laissant à mes collègues du gouvernement le soin de réfuter les autres.

La première allégation concerne le Régime d'épargne-actions du Québec. Il y a trois semaines, le chef de l'Opposition déclarait en Chambre que ce régime était incompatible avec les dispositions de l'Accord de libre-

échange concernant le traitement national. Il se trompait du tout au tout.

Le 17 août, il se précipitait à Québec dans l'espoir de réparer les pots cassés avec le Premier ministre Bourassa. Au sortir de cette rencontre, le Premier ministre Bourassa déclarait qu'il n'interviendrait dans la prochaine élection fédérale que s'il sentait la nécessité de rectifier les faits en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Il risque d'être fort occupé.

Déconfit, mais incapable de se corriger, le chef de l'Opposition déclarait que les futurs régimes d'épargne-actions seraient incompatibles avec l'Accord. Encore une fois, il avait tort. Le chapitre de l'Accord concernant les investissements ne s'applique qu'à l'investissement direct et non pas aux placements de portefeuille. Le chef de l'Opposition devrait lire la définition d'investissement aux pages 240 et 241 de l'Accord. Les régimes d'épargne-actions, actuels ou futurs, au Québec ou ailleurs, ne sont tout simplement pas visés.

La deuxième allégation concerne le chômage dans les industries de transformation du poisson. Le 18 août, à Terre-Neuve, le chef de l'Opposition déclarait que les emplois dans les usines de transformation du poisson des provinces atlantiques étaient menacés par l'Accord de libre-échange. De nouveau, rien n'est plus faux. L'article 1203 prévoit l'exclusion spécifique des contrôles sur l'exportation du poisson non transformé de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.

Le chef de l'Opposition a souligné que le Canada et les États-Unis conserveront les droits que lui reconnaissait déjà le GATT avant le début des négociations sur le libre-échange, ce qui est vrai. Cependant, les États-Unis nous ont avisés dans une déclaration administrative qu'il n'invoquerait pas l'Accord général (GATT) pour contester la réglementation actuelle concernant la transformation du poisson des provinces atlantiques.

Ainsi, les emplois dans ce secteur n'ont jamais été menacés et sont mêmes plus sûrs grâce à l'Accord de libre-échange.

D'ailleurs, les Présidents des deux plus importantes sociétés de transformation du poisson de la côte Est, M. Vic Young, de la Fisheries Products International et M. Gordon Cummings, de la National Sea Products, ont déclaré à maintes reprises que l'Accord de libre-échange allait créer et non pas supprimer, des emplois dans leur secteur. Sauraient-ils quelque chose que le chef de l'Opposition ignore?

Ce que j'appelle le "canular de l'harmonisation" vient en troisième. Le chef de l'Opposition et le chef du Nouveau parti démocratique prétendent que nous devons accorder nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis, et abandonner nos programmes de développement régional.

Pour justifier cette assertion, ils invoquent la concurrence libre entre les entreprises canadiennes et américaines. Or, ceci n'est pas qu'un mythe si l'on tient compte des faits que j'ai exposés plus tôt au sujet de la croissance de nos programmes sociaux et de nos programmes de développement régional depuis la Seconde Guerre mondiale, croissance qui a justement coïncidé avec la réduction des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis.

Ils ont également pointé du doigt les négociations qui se poursuivront au cours des 5 à 7 prochaines années sur les droits compensateurs et les droits antidumping. On parle de dumping lorsqu'une entreprise vend sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur son marché national. Cela ne pose donc pas de problème.

Quant aux droits compensateurs, auxquels nous recourons tout comme les États-Unis, ils ont pour fonction de protéger des industries nationales auxquelles des importateurs étrangers, bénéficiant de subventions déloyales, risquent d'infliger un préjudice commercial. Par exemple, si le Canada versait à un producteur 50 cents pour chaque bidule d'un dollar qu'il réussit à vendre aux États-Unis, il s'agirait d'une subvention directe à l'exportation. Cela n'a rien à voir ni avec l'assurance-santé, ni avec les services de garde, ni avec les pensions de vieillesse, ni avec les allocations familiales, ni avec les programmes sociaux, pas plus qu'avec les programmes de développement régional d'application générale.

Nous voulons établir un ensemble clair de règles sur les droits compensateurs pour ne plus être victimes de décisions politiques comme celle qui a été prise aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. Le règlement obligatoire des différends sera notre principale ligne de défense contre ce genre de décisions politiques jusqu'à ce que nous élaborions, de concert avec les États-Unis, des règles sur les droits compensateurs. Et si les Américains en venaient, dans les cinq à sept prochaines années, à nous faire une proposition insatisfaisante sur ce point, nous leurs opposerions tout simplement une fin de non-recevoir.

La dernière fausse allégation dont je traiterai concerne ce que j'appelle le "détournement du GATT". L'Opposition prétend que l'Accord de libre-échange minera le système d'échanges multilatéraux, qui est tellement important pour notre accès aux marchés mondiaux. Il n'y a rien de plus faux.

Dans le domaine des négociations commerciales, le gouvernement procède selon une approche double, à savoir bilatérale avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, et multilatérale dans le cadre du GATT. Nos négociations avec les États-Unis ont été couronnées de succès et nous espérons qu'il en sera de même pour les négociations commerciales multilatérales, qui sont toutefois loin d'être terminées.

L'article XXIV de l'Accord général autorise expressément la conclusion d'accords de libre-échange entre les pays membres. L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis est régi par cet article.

Comme l'a déclaré le secrétaire général du GATT, M. Arthur Dunkell, l'Accord de libre-échange "n'entravera d'aucune façon" les obligations commerciales qu'a chacun des pays envers les autres.

En juin dernier, au Sommet de Toronto, les sept dirigeants des plus grandes Nations industrialisées, dont certains sont à la tête de nos principaux partenaires commerciaux de l'Europe et de l'Asie, ont "accueilli avec grande satisfaction" l'Accord de libre-échange, faisant remarquer qu'ils contribueraient au succès des négociations commerciales multilatérales.

C'est au Sénateur libéral George van Roggen, l'une des personnes les mieux informées sur les questions commerciales au Parlement, que je laisse le mot de la fin en ce qui concerne la nature des critiques de l'Opposition:

"À mon avis, si ce n'était du terrorisme verbal auquel se livre l'Opposition pour effrayer les gens (au sujet du libre-échange), l'homme de la rue serait instinctivement en faveur de l'Accord. C'est là le problème. Les partisans du libre-échange tentent vainement d'expliquer un texte commercial juridique difficile, alors que les opposants peuvent se croiser les bras et faire les déclarations les plus choquantes en touchant la corde sensible".

Le sénateur van Roggen a parfaitement raison car, en parlant de la "vente du Canada", de la "mise en péril de l'existence même du Canada", en affirmant que l'Accord de

libre-échange "représente un changement fondamental dans l'orientation du pays", en invoquant l'exemple des régimes d'épargne-actions et de la transformation du poisson, en parlant d'harmonisation et de menace pour le GATT, en fabriquant des histoires de toutes pièces concernant des questions comme le sang et l'eau, l'Opposition porte des coups bas et dénature les faits plutôt que de les discuter.

Monsieur le Président, le chef de l'Opposition et le chef du NDP veulent tous deux déchirer l'Accord mais pour le remplacer par quoi?

La toute dernière proposition des libéraux a été présentée par le chef de l'Opposition au Premier ministre Bourassa lors de sa malheureuse visite à Québec le 17 août dernier. M. Bourassa ne s'est pas montré intéressé et il appuie toujours l'Accord de libre-échange.

Cette dernière proposition des Libéraux remplace celle qui a été annoncée avec beaucoup d'éclat le 13 juin dernier par le député de Winnipeg - Fort Garry, et qui n'a pas trouvé preneur non plus.

Le dernier plan des libéraux comporte cinq points, trois portant sur les échanges commerciaux, un autre sur la politique monétaire internationale et le dernier sur la politique intérieure. Les trois points concernant le commerce représentent la soi-disant solution de rechange libérale à l'Accord de libre-échange.

D'abord, les Libéraux espèrent améliorer le GATT, et en particulier son mécanisme de règlement des différends. Nous sommes tout à fait d'accord avec eux sur ce point et le Canada a joué un rôle de chef de file au sein du groupe de travail qui tente actuellement d'améliorer le mécanisme en question. Toutefois, comme l'a fait remarquer Peter Bentley, Président de Canfor, une entreprise forestière de la Colombie-Britannique:

Nous n'avons aucune certitude quant au moment où les négociations du GATT, menées dans le cadre de l'Uruguay Round, prendront fin. Cela pourrait prendre des années. Dans l'intervalle, nous pourrions être acculés au chômage et à la faillite si le protectionnisme américain triomphe avant que ces négociations aient abouti.

De toute façon, comme le déclarait le Premier ministre Robert Bourassa:

"Il n'y a rien de contradictoire dans le fait de faire du commerce multilatéral et de conclure en même temps un accord de libre-échange avec les États-Unis."

Monsieur le Président, le Canada peut et devrait pouvoir tirer parti d'ententes commerciales bilatérales et multilatérales.

Les Libéraux disent aussi qu'ils vont chercher à conclure des ententes de libre-échange sectorielles avec les États-Unis, plutôt qu'un accord global. Voilà qui est nouveau car il n'en était pas question dans la solution de rechange proposée par le député de Winnipeg-Fort Garry. Lorsque viendra son tour d'intervenir dans ce débat, il pourra peut-être nous expliquer pourquoi il a changé d'idée entre juin et août.

L'approche sectorielle a été mise à l'essai en 1983-1984 et cela s'est avéré un échec. Les États-Unis et le Canada voulaient restreindre les négociations aux secteurs où ils croyaient avoir l'avantage, or ces secteurs n'étaient pas les mêmes pour les deux pays. Nous serions confrontés au même problème si nous tentions à nouveau d'entreprendre de telles négociations commerciales, si tant est que nous puissions vendre cette idée aux États-Unis, ce qui semble fort peu probable.

De plus, le GATT n'autorise pas ses membres à conclure des accords sectoriels de libre-échange s'ils n'ont pas obtenu au préalable une permission spéciale des autres membres. Seuls les accords globaux, comme celui négocié avec les États-Unis, sont autorisés.

M. Gérald Regan était Ministre du Commerce lorsque l'approche sectorielle a été mise à l'essai sans succès en 1983-1984. À ce propos et au sujet de l'Accord de libre-échange, voici ce qu'il déclarait en décembre dernier:

Lorsque j'étais Ministre dans le gouvernement de M. Trudeau, j'ai reconnu l'importance d'obtenir une meilleure garantie d'accès au marché américain (...). J'en suis venu à la conclusion que le présent projet d'accord de libre-échange est une entreprise plus sensée, plus courageuse et plus importante ... plus importante que nos négociations limitées de (1983-1984).

Le troisième élément du dernier plan mis au point par les Libéraux consiste à mettre l'emphase sur le commerce avec l'Europe et les pays du bassin du Pacifique. Qui ne serait pas d'accord avec une telle proposition? En fait, c'est ce que le gouvernement actuel a fait en adoptant en 1985 la Stratégie nationale du commerce qui comporte une initiative nouvelle et importante à l'égard des pays du Pacifique, notamment l'ouverture de bureaux commerciaux à

Osaka, à Shanghai, à Bombay et à Auckland. En partie grâce à cette initiative, nos échanges commerciaux avec le Japon se sont multipliés, et s'élèvent maintenant à 15 milliards \$ par année. Le volume de nos exportations vers le Japon a tellement augmenté que la balance des comptes se solde à nouveau par un excédent en notre faveur.

L'idée d'accroître notre commerce avec d'autres pays au détriment de nos échanges avec les États-Unis est contraire à toute logique commerciale et géographique. M. Diefenbaker voulait augmenter notre commerce avec la Grande-Bretagne plutôt qu'avec les États-Unis, et cela n'a pas marché. Au début des années 70, M. Trudeau a imaginé une troisième option qui consistait à orienter le commerce canadien vers l'Europe plutôt que vers les États-Unis. Cela n'a pas marché non plus. La seule chose sensée à faire, et c'est ce que le gouvernement actuel a compris, est d'appliquer une stratégie commerciale équilibrée consistant à exploiter tous les débouchés qui s'offrent à nous. C'est ce qu'on appelle le bon sens.

La solution de rechange que les Libéraux préconisent n'en n'est pas une. En fait, elle ne tient pas compte de la menace du protectionnisme américain. Elle fonde de grandes espérances sur ce que pourrait réaliser des négociations commerciales multilatérales - à condition que les 95 États membres veulent bien s'entendre - et elle ne tient aucunement compte des avantages que présente l'Accord de libre-échange, à savoir une garantie d'accès au marché et un mécanisme de règlement des différends.

À ce sujet, on pouvait lire ce qui suit dans le journal le Citizen d'Ottawa:

Le plan en cinq points que le chef du Parti libéral appliquerait s'il était Premier ministre remplacerait l'Accord de libre-échange par une fricassée de politiques déjà mises à l'essai et rejetées et des vœux pieux pour l'amélioration de l'économie internationale.

La Presse s'est montrée aussi sévère:

La solution de rechange proposée par M. Turner n'est qu'un cocktail farfelu de mercantilisme et d'optimisme aveugle.

La clé de la prétendue solution de rechange libérale réside dans les propos qu'a tenus le député de Montréal-Sainte-Marie:

"Ce projet n'a pas été conçu en une nuit avant d'être présenté au caucus. Il a été longtemps mûri. Nous nous sommes appuyés sur les résultats de plusieurs sondages d'opinion publique."

Est-ce que les Canadiens veulent mettre leur sort entre les mains d'un Parti national qui élabore sa stratégie commerciale à partir de sondages d'opinion au lieu d'analyser ce dont les exportateurs ont besoin pour réussir? Les Canadiens peuvent-ils faire confiance à un parti national qui a concocté deux options commerciales en moins de trois mois?

Monsieur le Président, j'aimerais en terminant, dire quelques mots sur la manière employée par les partis d'opposition au Parlement pour empêcher l'adoption de l'Accord de libre-échange.

Les néo-démocrates ont fait de l'obstruction à toutes les étapes du processus d'examen de l'Accord. Le projet de loi C-130 a été retenu pendant trois semaines pour des raisons de procédures capricieuses. Le débat à la Chambre a été retardé à cause de votes par appel nominal pour la première lecture de projets de loi d'initiative parlementaire des néo-démocrates qui veulent faire du hockey notre sport national ou encore souligner l'anniversaire de la signature de la Grande Charte.

Tout au long du débat, les députés néo-démocrates ont affirmé qu'on les empêchait de tenir un débat sérieux sur l'Accord de libre-échange. Et quand on leurs a demandé ainsi qu'aux libéraux combien de temps ils voulaient consacrer à l'étape du rapport et à la troisième lecture, ils ont répondu 350 jours, soit plus qu'il n'en reste avant la fin de la présente législature.

Néanmoins, s'il s'est amusé à jouer avec les règles parlementaires, le NPD ne les a pas enfreintes. Contrairement au Parti libéral, il n'a pas perverti les conventions de la Constitution et du Parlement.

Lors de son retour à la vie politique en 1984, le chef de l'Opposition s'est présenté comme un homme de principes qui dirigerait le pays sur la voie d'un renouveau dont le besoin se faisait grandement sentir. Il allait balayer la vieille garde des années "Trudeau" et donner une nouvelle orientation au Parti libéral du Canada.

Où en est-il aujourd'hui? Il est à la merci des politiciens, de ceux qui travaillent dans les coulisses du Parti, et qui ont été nommés au Sénat sur l'ordre de monsieur Trudeau.

M. Turner a recours aux anciennes tactiques utilisées par les Libéraux lors des élections de 1974, qui avaient fondé leur campagne sur la peur d'un contrôle des prix et des salaires, contrôle qu'ils ont pourtant imposé dès leur arrivée au pouvoir.

Le chef de l'Opposition en est arrivé à demander aux sénateurs de passer outre, au nom de la partisanerie, le rôle qui leur est dévolu par la Constitution. Les Sénateurs libéraux prennent-ils le temps de réfléchir ou défendent-ils des intérêts régionaux lorsqu'ils se plient aux directives du chef de l'Opposition qui leur demande de bloquer une initiative que la Chambre a approuvée?

Les "trudeaucrates" sont d'une arrogance sans borne. Battus aux urnes, ils tentent de gouverner par le biais du Sénat où ils détiendront la majorité pendant encore vingt ans. Le plus coupable dans tout cela est toutefois le chef de l'Opposition qui a accepté de tremper dans leur complot.

Monsieur le Président, l'Opposition exploite les craintes des Canadiens, mais ceux-ci ont plus d'assurance et de discernement que ne leurs en accorde l'Opposition et ne se laissent pas abuser si facilement. Les Canadiens sont plus forts que les épouvantails que ne cessent de brandir l'Opposition.

Un gouvernement est élu pour guider une nation dans les méandres de l'histoire. C'est justement ce que le gouvernement actuel a fait en concluant un Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Nous sommes fiers de nos réalisations et nous avons bon espoir que lorsque les Canadiens auront à se prononcer, ils appuieront le gouvernement conservateur et le libre-échange.